

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2011-81 du 23 décembre 2011 portant délégation de signature
du président-directeur général au directeur du département espace et patrimoine (ESP)**

NOR : TRAT1200316S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la décision du président-directeur général en date du 22 décembre 2011 approuvant la conclusion du bail concernant l'immeuble situé au 102, rue de Charonne et 13-21, rue Jules-Vallès, à Paris (75011),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Rémi Feredj, directeur du département ESP, à l'effet de signer, en son nom, le bail concernant l'immeuble situé au 102, rue de Charonne et 13-21, rue Jules-Vallès, à Paris (75011), ainsi que tous actes et documents à prendre dans le cadre de ce bail.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 23 décembre 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN